

19.1 : CATEGORIE U14

⇒ FILLES et GARCONS nés en 2009 et 2010

19.1.1 : CALENDRIER COURSES NATIONALES

✓ CHAMPIONNATS de France U14 "BEN'J" TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-LANGE-ANDROS ISOLA 2000 : 09 au 12 mars 2023

- GS – SL – SG - Parallèle « Team Event » - KO system.

Détails : Voir règlement spécifique pour le parallèle « [Team Event](#) »
Voir règlement spécifique pour le « [KO system](#) »

✓ COQS D'OR - MEGEVE : 22 au 25 mars 2023

- 22 et 23 mars : Epreuves de pré qualification et de qualification GS
- 24 et 25 mars Finale : GS - SKIER CROSS - PARALLELE

Détails : Voir [règlement spécifique du Coq d'Or](#)

19.1.2 : CALENDRIER COURSES INTERNATIONALES

- 16 au 19 janvier 2023 : TROFEEU BORRUFU (Vallnord-Arcalis-AND) Participation de COMITES DES Pyrénées sur demande auprès du responsable du circuit national jeunes.
- 30 mars au 2 avril 2023 : YOUNG FIS CITIZEN CUP (Pra Loup-Le Sauze) Participation coureurs à statut citoyen.
- 06 et 07 avril 2023 : MEMORIAL H. SCARAFFIOTI (Val d'Isère-FRA) Qualifications 30 et 31 mars
- 13 au 16 avril 2023: WHISTLER CUP (CAN) Participation de COMITES ou CLUBS sur demande auprès du responsable du circuit national jeunes.
- INGEMARTROFEN TARNABY (SWE) Participation de COMITES ou CLUBS sur demande auprès du responsable du circuit national jeunes.

○ Documents officiels :

➤ Les coureurs doivent être en possession :

- 1 De leur licence compétiteur valide pour la saison en cours.
- 2 Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- 3 Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
- 4 Photocopie du titre d'identité du parent signataire (Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale)

- 5 D'une autorisation parentale (<http://antidopage.ffs.fr/>) ou du représentant légal pour les contrôles anti-dopage nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin notamment)
- 6 De la [déclaration des athlètes](#) signée par les parents pour pouvoir participer à des compétitions internationales enfants FIS.

➤ Pour tout renseignement prendre contact avec :
Robert BURDIN (*Responsable Programme National Jeunes*) - (Tél. : 06 58 24 08 28)

19.2 : CHAMPIONNATS DE FRANCE U14 "BEN'J"

19.2.1 : QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS :

- Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs FILLES et GARCONS nés en **2009 et 2010**, licenciés et sélectionnés par leurs Comités de Ski.
- Les inscriptions devront impérativement être faites sur le Web FFS 48 heures avant le 1^{er} comité de course
- Si lors d'une épreuve du Championnat de France U14, un coureur de nationalité étrangère est vainqueur, il recevra les récompenses attribuées au vainqueur mais il ne pourra pas avoir la médaille de Champion de France.

19.2.2 : PARTICIPATION DE COUREURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Sont concernés les coureurs :

Licenciés dans leur fédération telle qu'ANDORRE et MONACO

Titulaires d'une licence Carte Neige « Compétiteur » dans un club FFS, pour les autres.

- La participation de ces coureurs est soumise à une demande officielle auprès de la Direction Technique Nationale de la part des fédérations nationales de MONACO et d'ANDORRE et des comités de ski pour les autres.

19.2.3 : QUOTAS DE PARTICIPATION

<i>COMITES</i>	<i>QUOTAS HOMMES 21-22</i>	<i>QUOTAS DA M E S 21-22</i>
<i>AP</i>	12	12
<i>AU</i>	3	2
<i>CA</i>	5	5
<i>DA</i>	12	12
<i>IFNO</i>	2	2
<i>MB</i>	35	35
<i>MJ</i>	4	4
<i>MV</i>	5	5
<i>PE</i>	6	6
<i>PO</i>	2	2
<i>SA</i>	40	40
<i>GIRSA</i>	2	2
<i>CLUB ORG</i>	1	1
<i>CIT</i>	2	2
<i>ESF</i>	Sur demande	Sur demande
<i>ANDORRE (Voir 19.2.2)</i>	Sur demande	Sur demande
<i>Nations autres (Voir 19.2.2)</i>	Sur demande	Sur demande
TOTAL	131	130

19.2.4 : GESTION DES QUOTAS ET REMPLACANTS

- Les remplacements ne sont pas autorisés pendant les épreuves (sauf exception en cas de blessure ou de maladie sur place)
- Un comité de ski peut faire une demande de quota supplémentaire exceptionnel auprès du responsable du circuit qu'à la condition d'avoir rempli son quota initial Filles et Garçons.
- Les comités membres du GIRSA seront représentés officiellement par une seule personne lors des réunions de chefs d'équipes. Le nom de cette personne devra être communiqué en temps utile au DT FFS par le responsable sportif du GIRSA.

19.2.5 : ORDRES DE DEPART

- Tirage au sort à la mêlée de 1 à 130 selon le nombre d'inscrits pour le SG.
- Nouveau tirage au sort pour le SL ou le GS avec ordre des départs suivant :

Epreuve Slalom

Manche 1 : de 1 à 130

Manche 2 : de 130 à 1

Epreuve GS

Manche 1 : de 61 à 130 / de 1 à 65

Manche 2 : de 65 à 1 / de 130 à 61

- Les coureurs n'étant pas classés à l'issue la 1^{ère} manche (abandons ou disqualifiés) sont autorisés à prendre le départ de la seconde manche.
- Parallèle par équipe de comité « Team Event ». 32 équipes de 4 coureurs (2 filles et 2 garçons en aller simple).
- Les coureurs (filles et garçons) non qualifiés pour le « Team Event » participeront à une épreuve individuelle sous la forme d'un KO system.
- Les Fédérations d'ANDORRE et MONACO pourront constituer une équipe commune pour participer au Team Event. Si elles ne sont pas en mesure d'aligner une équipe complète, elles participeront au KO system.
- Pour des raisons d'organisation technique ; Ex : report d'une épreuve le dernier jour, donc impossibilité d'organiser le Team Event dans la configuration normale « 2 filles et 2 garçons par équipe ». Le jury pourra décider la participation uniquement d'un sexe lors de l'épreuve en parallèle. Dans ce cas, le Team Event sera transformé en parallèle par équipes.

19.2.6 : MATERIEL TECHNIQUE

- Utilisation de la même paire de ski pour le GS.
(Les skis d'échauffement sont autorisés)
- Taille des skis limitée à **205** cm pour le SG
- Taille minimale des skis pour toutes les disciplines : 130 cm
- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions nationales quelle que soit la discipline.
- Préconisation sur l'utilisation des farts :
A- Recommandation :
La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

B- Interdiction :

L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse. L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

C- Sanctions :

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

19.2.7: DESIGNATION DES TRACEURS

- Le DT FFS désignera les traceurs pour l'ensemble des 1^{ères} manches en accord avec le club organisateur.
- Les traceurs des 2nd manches désignés par leur coordonnateur de région seront tirés au sort, exclusion faite des entraîneurs du comité organisateur.

19.2.8 : CLASSEMENT GENERAL :

Plus de classement général.

19.2.10 : PARTICIPATION A DES COUPES D'ARGENT

Voir règlement Alpin : « [Conditions de participations](#) » - (Epreuves C.A. (U12-U14-U16))

Rappel de la règle en cas d'un piquet enfourché :

Si un coureur enfourche un piquet, **il doit sortir du tracé et s'arrêter**. En cas de non-respect de cette règle (article 629 et 661 du RIS), le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2^{ème} manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

19.2.11 : QUOTAS pour l'épreuve de Géant du COQ D'OR

<i>COMITES</i>	QUOTAS - COQ D'OR Année d'âge 2008-2009		QUOTAS - COQ D'OR Année d'âge 2010-2011	
	<i>GARCONS</i>	<i>FILLES</i>	<i>GARCONS</i>	<i>FILLES</i>
<i>AP</i>	8	8	8	8
<i>AU</i>	2	2	2	2
<i>CA</i>	5	5	5	5
<i>DA</i>	8	8	8	8
<i>IFNO</i>	2	2	2	2
<i>MB</i>	20	20	20	20
<i>MJ</i>	4	4	4	4
<i>MV</i>	4	4	4	4
<i>PE</i>	4	4	4	4
<i>PO</i>	2	2	2	2
<i>SA</i>	20	20	20	20
<i>GIRSA</i>	2	2	2	2
<i>CLUB ORG</i>	1	1	1	1
<i>CIT</i>	1	1	1	1
<i>ESF</i>	-	-	-	-
<i>ANDORRE (Voir 19.2.2)</i>	2	2	2	2
<i>Nations autres (Voir 19.2.2)</i>	-	-	-	-
TOTAUX	85	85	85	85
<u>Rappel</u> : Ces quotas sont valables pour l'accès à la finale du Coq d'Or				

Nota : Seule l'épreuve dont les années d'âge sont 2008-2009 sera prise en compte pour le calcul des points FFS. Le niveau de course retenu pour cette épreuve sera « N_U14 » (Epreuves Ben J U14)

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS CHAMPIONNATS DE FRANCE U14 'BEN'J'

ARTICLE 1 : APPELLATION

« CHAMPIONNATS de FRANCE U14 'BEN'J' »
TROPHEE CAISSE D'EPARGNE »
Avec le soutien de LANGE et ANDROS »

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- La CAISSE D'EPARGNE RHONE – ALPES est le partenaire officiel de l'événement
- Les sociétés LANGE et ANDROS, sont les autres partenaires du Championnat de France U14.
- Ces 3 sociétés bénéficient de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" du Championnat de France U14.

ARTICLE 2 : CATEGORIES CONCERNEES

- Les jeunes filles et jeunes garçons de la catégorie U14.

ARTICLE 3 : BUTS

- Proposer aux jeunes skieurs de cette catégorie une confrontation nationale dans différentes disciplines (SG -GS – SL – TE – KO)

ARTICLE 4 : PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

- La CAISSE D'EPARGNE RHONE – ALPES est le partenaire officiel de l'événement
- Les sociétés LANGE et ANDROS, sont les autres partenaires du Championnat de France U14.
- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de toutes autres sociétés concurrentes aux partenaires officiels.

Dossards

- Pour chaque étape, deux jeux de 140 dossards chasubles + dossards ouvreurs répartis sur des portes dossards numérotés seront fournis en prêt par les partenaires.
- Pour les podiums, les 3 premiers coureurs devront porter les dossards du partenaire officiel.

ARTICLE 5 – CEREMONIES DE REMISE DES PRIX

- Au minimum une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié, doit être organisée durant le Championnat de France au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.
- Lors de cette remise des récompenses la présence visuelle des partenaires CAISSE D'EPARGNE, LANGE et ANDROS est obligatoire.
- A l'occasion de la remise des prix d'une épreuve ; 2 remises seront faites :
 - Une ; qui récompensera les 10 premiers en dotation de lots fournis par la Société « Lange » et le club organisateur
 - Une seconde ; qui récompensera les 5 premiers dont le titre de Champion (ne) de France par des médailles fournies par la FFS.

ARTICLE 6 – CLASSEMENTS TROPHEES DOTATION

- Des classements individuels H et D seront établis pour chaque épreuve.
- Les logos CAISSE D'EPARGNE, LANGE et ANDROS doivent figurer sur les listes de départs et de résultats.
- Pour homogénéiser les trophées pour tous les Championnats de France, ceux-ci seront fournis par la FFS et refacturés à l'organisateur.
- La Société LANGE remettra aux 5 premiers de chaque épreuve « SG, GS, SL » un lot ainsi qu'un cadeau souvenir à chacun des participants.
- Pour le parallèle « Team Event », la société LANGE remettra aux 2 équipes finalistes un lot à chaque coureur.
- La station organisatrice de la Ben'J remettra un trophée + un lot aux 4 premiers (ères) du KO system.

ARTICLE 7 – PREPARATION et MISE A DISPOSITION DES PISTES/MATERIEL

- Le Comité d'organisation est TENU de proposer à tous les participants, la possibilité de faire du ski libre sur la piste de compétition du super G. Le responsable du programme national jeunes organisera cet entraînement.
Pour la journée d'entraînement et pour les compétitions, les remontées mécaniques donnant accès aux pistes de course seront gratuites. Le volume journalier de gratuités à prévoir est de 400 forfaits/Jour. (Coureurs et entraîneurs)
- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant d'un enneigement artificiel.
- Certaines épreuves (SG) nécessitent un modelage de la piste à l'aide d'engins de damage dont l'organisateur doit pouvoir disposer en accord avec les services des pistes concernés.
- Pour les épreuves de SL, utilisation obligatoire de grands piquets pour les deux manches. Préférence Ø 25mm/maxi = Ø 27mm

ARTICLE 8 - COUVERTURE MEDIATIQUE

- Le Dauphiné Libéré soutient et parraine cet événement afin que celui-ci soit diffusé le plus largement possible.
- Les épreuves seront diffusées en [Live](#) sur le site internet de la FFS.

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS DE LA FFS

- La promotion à l'échelle nationale sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski et Le Dauphiné Libéré.
- La Fédération Française de Ski assurera également l'acheminement des dossards et des banderoles auprès de l'organisateur.
- Une subvention de 2000.00 € sera versée par la CAISSE D'EPARGNE RHONE -ALPES à l'organisateur des Championnats de France U14 "BEN'J"

ARTICLE 10 – PRISES EN CHARGE

- Les frais de déplacement du DT sont pris en charge par la FFS et ses frais d'hébergement par l'organisateur.